

Observatoire ANFR du déploiement des réseaux 3G/4G

### Près de 27 500 sites autorisés pour la 4G au 1<sup>er</sup> août 2016

Maisons-Alfort, le 2 août 2016 - L'Agence nationale des fréquences (ANFR) publie aujourd'hui les derniers chiffres de son observatoire mensuel des déploiements des réseaux 3G et 4G.

#### 1. Au niveau national

Au 1<sup>er</sup> août 2016, 27 461 sites sont autorisés, dont 23 496 en service, pour la téléphonie mobile très haut débit (4G) tous opérateurs confondus.

Les autorisations de sites 4G accordées au cours du mois dernier sont en hausse de 3,2 % par rapport au total du mois dernier.

En France, quatre bandes de fréquences permettent de fournir un service 4G :



L'observatoire s'enrichit ce mois-ci d'un nouveau graphique qui permet d'indiquer dans quelles proportions chaque opérateur utilise ces bandes de fréquences pour fournir le service 4G.

**18 865 sites<sup>1</sup>** sont autorisés pour la 4G dans la **bande 800 MHz (+ 4% sur un mois)**.

**13 321 sites** sont autorisés pour la 4G dans la **bande 1 800 MHz (+ 5,8% sur un mois)**.

**18 584 sites** sont autorisés pour la 4G dans la bande **2,6 GHz (+ 3 % sur un mois)**.

**170 sites** sont autorisés pour la 4G dans la bande **700 MHz, (+ 41,7% sur un mois)** disponible dans certaines zones depuis le 6 avril dernier pour le déploiement du très haut débit mobile.

Le bilan des sites 4G **mis en service** en métropole s'établit comme suit :

1. Orange (9 157 sites, + 169 en juillet)
2. Bouygues Telecom (8 710 sites, + 364 en juillet)
3. Numericable-SFR (7 087 sites, + 259 en juillet)
4. Free Mobile (6 670 sites, + 99 en juillet)

<sup>1</sup> Certains des sites autorisés dans les différentes bandes de fréquences sont mutualisés et utilisent donc un même support. Ceci explique pourquoi la somme des sites autorisés par bande de fréquences n'est pas égale à la totalité des sites 4G autorisés.

## 2. Au niveau départemental

**L'Agence publie également les chiffres de l'observatoire par département. Ils rendent compte de l'évolution des déploiements des réseaux mobiles, notamment 4G, dans les différents territoires.** Ces chiffres sont disponibles sous forme cartographique sur [www.cartoradio.fr](http://www.cartoradio.fr) (onglet « Observatoire »). La localisation précise des sites autorisés par l'ANFR est également disponible sur ce site.

Au 1<sup>er</sup> août, sept départements ont représenté près de 25 % du volume total des nouvelles autorisations 4G en métropole: la Moselle, la Haute-Savoie, les Ardennes, la Dordogne, la Seine-et-Marne, l'Hérault et le Nord.

**Pour plus d'informations sur l'observatoire :** [www.anfr.fr](http://www.anfr.fr)



Suivez l'ANFR sur twitter : @anfr

*Par communiqué du 9 octobre 2012, les Ministres en charge du Redressement Productif et de l'Economie Numérique ont souhaité rendre le processus de déploiement des opérateurs plus transparent par la mise en place d'un observatoire des déploiements dans les réseaux mobiles. Les Ministres ont demandé que cet observatoire s'appuie sur l'expertise de l'Agence nationale des fréquences. L'ANFR est un établissement public administratif placé auprès du ministère chargé des Communications électroniques. La structure et le fonctionnement de son Conseil d'administration garantissent la prise en compte des intérêts de tous les affectataires de fréquences.*

---